LORRAINE
Axe 8 : Formations à destination des personnels médicaux

Parcours Manager Médical : Module 4 - Mieux manager pour mieux soigner / démarche participative et Qualité de Vie au Travail

Contexte

Depuis plus de 40 ans, l'hôpital ne cesse de se réformer en profondeur et de mettre en place de nouvelles organisations qui impactent les pratiques, les enjeux, les rôles, et les territoires des acteurs hospitaliers et en particulier des professionnels médicaux.

Ces changements de systèmes organisationnels et humains ont une incidence directe sur la santé au travail des individus dont le stress professionnel augmente, aboutissant à des cas d'épuisement et de burn-out.

Particulièrement exposés du fait de la spécificité de leur statut et de leur organisation, les managers médicaux expriment un besoin fort de développer leurs compétences en management des équipes et des activités, en gestion des conflits, et en santé et qualité de vie au travail.

Objectifs

Objectifs indicatifs

- **Appréhender** l'intérêt et les enjeux de la Démarche Participative pour améliorer la Qualité de vie au travail et la qualité des soins au sein de son équipe
- **Maîtriser** les fondamentaux de la Démarche Participative
- **Dynamiser** les espaces d'échanges

Renseignements complémentaires

Modalité pédagogique : Présentiel ou distanciel

Nombre de participants : De 8 à 15 participants

Coût pédagogique : Financement sur les fonds mutualisés nationaux de l'ANFH au titre du DPCM (sous réserve de l'enveloppe disponible)

Programme

Programme indicatif

- Le syndrome d’épuisement professionnel des soignants
- Facteurs managériaux et organisationnels
- L’intelligence collective au service de la réussite et de la performance
- Les composantes de la démarche participative et prérequis
- Les qualités du manager participatifs
- Définition, bénéfices, mises en place et fonctionnement des espaces d’échanges
- Lien avec les types de management et la performance

Public
Personnels médicaux

Exercice
2024

Code de formation
AFR 8.04

Nature
AFR

Organisé par
A déterminer

Durée
7 heures

Typologie
Action prioritaire (ex DPC)